

## Communiqué de presse

### Comment avoir confiance ?

Examinant la LPR, les sénateurs ont retenus un amendement et un sous-amendement adoptés par le Sénat qui suppriment la nécessité de la qualification aux fonctions de professeur des universités et qui « permet à titre expérimental jusqu'au 30 septembre 2024, de déroger également à la nécessité d'une qualification pour l'accès au corps des maîtres de conférences ». **Frédérique Vidal a émis un avis favorable à leur propos. C'est une nouvelle attaque du gouvernement contre les règles de recrutement des enseignants-chercheurs !**

Après les semaines de négociations sur le protocole d'accord, nous ne comprenons pas ce soutien du ministère à des amendements et sous-amendements qui vont dans le sens d'une dérégulation encore et toujours plus grande du recrutement des enseignants-chercheurs. **Nous sommes d'autant plus mécontents que ces questions n'ont jamais été l'objet de discussion lors des échanges que nous avons eu avec le cabinet et la DGRH ces dernières semaines, si ce n'est lorsque nous avons à plusieurs reprises, exprimé notre soutien à la qualification et au CNU.**

Pour Sup'Recherche-UNSA aucune question n'est tabou. Nous avons fait preuve de notre capacité à négocier. Nous avons toujours su prendre nos responsabilités quand nous estimions qu'un compromis était trouvé. Cet épisode n'est pas l'idée que nous nous faisons d'un dialogue social constructif.

**Sup'Recherche-UNSA vit cela comme un désaveu au regard de notre engagement. Cela renforce notre vigilance, pour ne pas dire notre méfiance, quant à la mise en œuvre du protocole d'accord et de la LPR.**

*Ivry-sur-Seine le 30 octobre 2020*

*Pour le Secrétariat National*

*Jean-Pascal Simon, secrétaire général*